



Aperçu des extensions du Pack Vol Plus chez VIVIUM Habitation

Art. 28 Vol du contenu et du mobilier	Garantie optionnelle Vol	Pack Vol Plus
Dans votre habitation	Oui, en cas d'effraction, d'utilisation de fausses clés ou de clés volées, par une personne qui s'est laissée enfermer, avec violence ou menaces, par larcins à concurrence de 2 500 euros (indexés) (par une personne qui a l'autorisation de se trouver dans le bâtiment), par un collaborateur.	Idem
En dehors de votre habitation (en cas de déplacement temporaire du contenu dans un autre bâtiment, par exemple lors de vacances, d'un voyage d'affaires ou durant une hospitalisation, mais pendant une durée maximale de 180 jours par année civile)	Non assuré	À concurrence de 8 000 euros (indexés)
En dehors de votre habitation, dans le logement d'étudiant de votre fille ou votre fils	Non assuré	À concurrence de 5 000 euros (indexés)
En dehors de votre habitation (en cas de vol avec violence ou menaces à l'encontre d'une personne)	À concurrence de 2 500 euros (indexés)	À concurrence de 5 000 euros (indexés)
En dehors de votre habitation, dans la voiture particulière à bord de laquelle vous vous trouvez	Non assuré	À concurrence de 5 000 euros (indexés)
En cas de déménagement	Aux deux adresses, pendant 60 jours à compter du déménagement	Idem
Pour les valeurs (par exemple argent liquide, timbres...)	1 000 euros (indexés)	2 000 euros (indexés)
Par objet (par exemple téléviseur, vêtements...)	7 500 euros (indexés)	15 000 euros (indexés)
Pour l'ensemble des bijoux	15 % du capital assuré pour le contenu, avec un maximum de 7 500 euros (indexés)	15 % du capital assuré pour le contenu, avec un maximum de 15 000 euros (indexés)

Meubles de jardin, barbecue, décoration extérieure et matériel de jardinage	5 000 euros (indexés)	Idem
Vol dans des annexes n'ayant pas de communication interne avec le bâtiment principal	2 500 euros (indexés) pour l'ensemble des annexes	5 000 euros (indexés) pour le contenu de l'ensemble des annexes
Si vous occupez partiellement le bâtiment décrit	2 500 euros (indexés) pour le contenu qui se trouve dans les caves, greniers ou garages fermés à clé.	Idem